



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de Guadeloupe  
Service Habitat et Bâtiment Durables  
Accession à la Propriété et Amélioration de l'Habitat

## Agence Nationale de l'Habitat 2020 Procédure ANAH

### **1- Etablissement d'un diagnostic du bâti par un professionnel qualifié**

(sauf transformation d'usage)- Voir fiche diagnostic du bâti.

### **2- Dépôt du dossier à l'Anah**

Composition du dossier :

- demande de subvention
- diagnostic du bâti
- justificatif de propriété :
  - < 50 000 € de travaux : taxe foncière sur le bâti
  - > 50 000 € de travaux : fiche d'immeuble (à retirer aux services des hypothèques) ou attestation du notaire ou titre de propriété de moins de 3 mois.
- devis détaillés descriptifs et estimatifs établis par une entreprise déclarée
- plan de financement si travaux > 100 000 €
- conventions de loyer en 2 exemplaires
- kbis et copie des statuts pour une personne morale

### **3- Notification de subvention par l'Anah et retour des conventions signées par la délégation locale**

### **4- Paiement**

#### a- Demande d'acompte

<b>SUBVENTION</b>	<b>NBRE D'ACOMPTE</b>
< 1500 €	aucun acompte
> 1501 € < 15 000€	un acompte dès 25 % de travaux réalisés
> 15 001 € < 30 000 €	2 acomptes maximum
> 30 000 €	3 acomptes maximum

Documents à transmettre :

- demande d'acompte
- factures détaillées des travaux réalisés (en original)
- RIB (en original)

b- Demande de solde (à l'achèvement des travaux) :

Documents à transmettre :

- demande de paiement
- RIB
- conventions de loyer et engagement du bailleur
- contrat de location
- avis d'imposition et assurance du locataire

Documentation et imprimés téléchargeables sur : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

Une aide en ligne : [www.monprojet.anah.gouv.fr](http://www.monprojet.anah.gouv.fr)

**Renseignements - Service instructeur :**

Délégation locale de l'Anah

DEAL

Service Habitat et Bâtiment Durables (HBD)

Unité Accession à la Propriété et Amélioration de l'Habitat (APAH)

Route de Saint-Phy BP 54

97102 Basse-Terre cedex

Suzy MELFORT

Tél : 05 90 99 43 94

[suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr](mailto:suzy.melfort@developpement-durable.gouv.fr)

Sylvie MICHEL

Tél : 05 90 99 46 74

[michel.sylvie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.sylvie@developpement-durable.gouv.fr)